

Chers patients,

Nous avons le grand plaisir de vous informer sur l'évolution de notre cabinet.

Pour pouvoir vous offrir encore des meilleurs soins dans notre centre médical, nous souhaitons introduire **à partir du 1 octobre 2016** un nouveau système de rétribution simplifié. En effet GPSmed vient de recevoir son agrégation comme « **maison médicale au forfait** ».

QU'EST-CE QUE C'EST « LE FORFAIT » ?

Ce système innovateur est une coopération entre vous, votre mutuelle et vos généralistes. Il est déjà d'application depuis de nombreuses années dans beaucoup d'autres régions de la Belgique et ceci avec un grand succès auprès de tous les partenaires.

L'inscription dans la maison médicale est comparable à l'ouverture du dossier médical global (DMG) sauf que nous ne devons plus le renouveler chaque année.

AVANTAGES POUR VOUS ET VOTRE FAMILLE

Dans cette nouvelle structure nous vous offrons au cabinet et à domicile une prise en charge multi-disciplinaire par notre équipe des médecins et infirmiers.

Vous ne payez plus les consultations des médecins généralistes ni les soins infirmiers dans le centre médical GPSmed. Vous ne devez donc plus vous rendre à votre mutuelle pour vous faire rembourser pour ces soins.

En plus de cela vous serez remboursés pour la visite chez un confrère généraliste externe en cas de :

- Consultation en dehors de notre zone (Eupen-Kettenis),
- Examen dans le cadre de la garde de médecine générale,
- Avis pris auprès d'un généraliste sur le conseil de GPSmed.

► Dans ces situations vous payez vous-mêmes votre souche et vous demandez par la suite son remboursement par le centre médical selon les tarifs officiels. Vous n'avez donc plus besoin de contacter votre mutuelle pour toucher l'argent que vous avez avancé.

GPSmed prend également tous les soins infirmiers au cabinet et à votre domicile en charge, si ces soins ont été prescrits ou accordés par un membre de l'équipe soignante de notre centre médical. Pour pouvoir vous offrir les meilleurs soins nous avons signé des conventions de travail avec toutes les équipes des infirmières indépendantes de la région.

COMMENT FONCTIONNE LE SYSTÈME FORFAITAIRE EN DÉTAIL ?

Entre chaque patient inscrit, sa mutuelle et le centre médical GPSmed s'établit un véritable contrat de santé dont nous résumons ici les principales dispositions:

✓ Les soignants du centre médical GPSmed s'engagent

- à vous conseiller, vous soigner et vous accompagner chaque fois que vous en avez besoin,
- à vous communiquer les informations concernant la garde régionale en dehors des heures d'ouverture du cabinet,
- à vous faire bénéficier des actions de médecine préventive et de promotion de la santé au sein de GPSmed,
- à établir et tenir à jour votre dossier médical global.

✓ Vous vous engagez

- à vous faire soigner par les praticiens du centre médical GPSmed pendant les heures de disponibilité c.à.d. du lundi au vendredi de 8.00 à 19.00 heures,
- à nous communiquer directement tout changement, p.ex. lors d'un déménagement ou lorsque vous souhaitez mettre fin au contrat,
- à être en ordre de mutuelle.

✓ Votre mutuelle s'engage

à payer le centre médical de façon forfaitaire pour les soins de médecine générale et infirmiers donnés aux patients inscrits. Ce montant est fixé pour toutes les maisons médicales de la Belgique par l'Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité (INAMI)

TOUT CECI NE CHANGE PAS:

- Votre médecin de famille reste votre personne de confiance,
- Vous choisissez vous-même votre infirmière pour les soins à votre domicile,
- La facture pour la visite chez le médecin spécialiste (gynécologue et pédiatre inclus), l'achat de médicaments, les soins dentaires, la prise en charge en cas d'hospitalisation et les examens de laboratoire ou de radiologie sera d'abord payée par vos soins et votre mutuelle vous remboursera comme d'habitude. Ceci s'applique également aux actes techniques (ECG, sutures, ...) réalisés par un médecin généraliste externe à notre cabinet.

SITUATION PARTICULIÈRE

Si vous consultez un généraliste ou un infirmier externe au centre médical dans la région Eupen-Kettenis lors des heures de disponibilité de votre équipe GPSmed et sans leur accord préalable, les frais seront à votre charge. Ni votre mutuelle, ni la maison médicale ne pourront vous rembourser.

COMMENT FAIRE POUR VOUS INSCRIRE ?

Pour pouvoir profiter du système forfaitaire il suffit de nous retourner pour chaque membre de la famille deux des trois copies du formulaire d'**inscription au centre médical** signées endéans les 2 semaines.

Vous pouvez télécharger tous les documents nécessaires sur notre site internet

www.GPSmed.be

Si vous le souhaitez nous vous envoyons les formulaires également par la poste.

Pour toute question nous serons à votre entière disposition au cabinet (Tél. : 087 595050)

Votre team de GPSmed